

l'une, créée en 2015, concerne les logements ; la seconde vient d'être achevée et traite des parties communes.

## UNE PRÉSENTATION DE L'ASEC



La réunion a été l'occasion de présenter le bilan d'activités de l'ASEC (Association Sécurité Électrique et Conformité). L'ASEC a été créée en 2008 par des organismes, des industriels et des entreprises du monde de l'installation électrique afin d'assurer la sécurité des usagers de l'électricité. L'ASEC procède à une surveillance du marché, afin de lutter contre les appareils dangereux ou non conformes et d'enrayer la prolifération des appareils électriques présentant des risques graves pour les consommateurs. Elle vise à renforcer les actions des autorités de surveillance du marché tout en agissant dans un cadre intègre et en respectant le droit à la concurrence.

Pour ses interventions, l'ASEC applique un processus rigoureux en trois temps. Elle prélève par échantillonnage des appareils présents sur le marché français. Ces produits peuvent concerner le résidentiel, le tertiaire ou l'industrie et ils sont disponibles dans le cadre de la vente "classique", de la vente à distance ou du e-commerce. Les produits sont ensuite soumis à une analyse et des tests d'évaluation du risque réalisés par un laboratoire accrédité. Si cela s'avère nécessaire, le dossier du produit est transféré aux autorités de surveillance et des actions de concertation et de sensibilisation sont menées auprès des Pouvoirs publics.

En 10 ans, 450 dossiers ont été enregistrés. Sur 280 dossiers analysés, ont été identifiés 25 appareils présentant des risques graves (soit 9%), qui ont fait ou font toujours l'objet d'actions. 85% des dossiers concernent des interrupteurs différentiels et des disjoncteurs.

Dans son bilan à fin 2017, l'ASEC notait qu'elle a pu contribuer par ses actions à faire en sorte que 22 références de disjoncteurs ou d'interrupteurs différentiels de marques différentes, reconnues non-conformes et présentant

des risques graves, ne nuisent plus à la sécurité des usagers de l'électricité, soit par leur disparition du marché français, soit par l'amélioration de leur qualité. Cela correspond à plus de 60 000 appareils électriques non-conformes avec risques graves non installés chaque année.

L'ASEC développe également des contacts sur le plan européen, notamment dans le cadre de l'initiative MSSI Electrical (Market Surveillance Support Initiative), dont l'objectif est de contribuer à l'élimination des produits électriques dangereux et non conformes en Europe.

## UNE PRÉSENTATION DU FASE



Créé en 2012, le FASE a pour mission d'engager toutes actions dans le domaine de la sécurité électrique ayant un caractère d'intérêt général, avec pour objectifs :

l'information et la sensibilisation ; la formation : le mécénat de compétences. Le FASE a le statut de fonds de dotation ouvrant la possibilité de "crédits d'impôt" (60% des sommes versées).

Le FASE mène des actions d'information et de sensibilisation : vers le jeune public, en partenariat avec SNCF Mobilités (réalisation du film *Vinz et Lou se mettent au courant*) ; vers les locataires de logements sociaux, en partenariat avec l'USH (brochure sur les bons gestes de la sécurité électrique). Il travaille également dans la formation et développe un projet de jeu interactif, *Mission Auto-Control* à destination de jeunes issus de formation électrotechnique ou de professionnels sortant d'un stage pour tester leur connaissance de la norme NF C 15-100. Enfin, le FASE développe le mécénat de compétences, avec la rénovation d'installations électriques de logements à caractère social.

Le FASE construit des partenariats avec toute organisation souhaitant s'engager dans des actions d'utilité publique en proposant des projets, en finançant tout ou partie d'un projet porté par FASE ou en participant à la réalisation d'un projet.

FASE a mené une campagne de communication en 2018 sur le thème "*la sécurité, c'est aussi électrique !*". Objectif : faire comprendre au grand public les conséquences d'une installation électrique qui présente des anomalies sur les 6 points de sécurité par le biais de situations de la vie quotidienne décrites dans des vidéos courtes : 6 vidéos ont été diffusées via Facebook, Twitter et des bannières ciblées entre le 27 juin et le 18 septembre, avec une nouvelle vidéo chaque semaine. Les chiffres cumulés pour les 6 vidéos (au 30 septembre) donnent :

- 436 872 vues sur Youtube,
- 563 428 vues sur Twitter
- 229 635 vues de 10 secondes sur Facebook.

## LES ORIENTATIONS DE L'ONSE POUR 2019

La réunion s'est conclue par les projets à venir.

En 2019 seront actualisées les données logements, parties communes et IPPV : il s'agira de mettre à jour et compléter les informations transmises depuis 2015 sur les incendies et accidents électriques dans les logements, sur les parties communes d'immeubles d'habitation et sur les IPPV.

L'ONSE prendra également en compte les impacts des nouvelles technologies, en rassemblant l'ensemble des données (parc, statistiques, marché, constats...) liées aux nouveaux usages de l'électricité : installations de production photovoltaïque (IPPV), infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE), stockages d'énergie et autoconsommation.

Les IRVE devraient être au cœur de la plénière 2019 : politique sur les véhicules décarbonés, parc installé, mise en œuvre des infrastructures de recharge, interopérabilité et modes de charge, statistiques, réglementations et guides d'installation, formations, points de vue des assureurs, experts, constructeurs, pompiers... tels pourraient être les thèmes abordés.

**Le prochain rendez-vous de l'ONSE est fixé au 4 décembre 2019. ■**